

Avis de convocation / avis de réunion

SELECTIRENTE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 66.767.008€
Siège social : 303, square des Champs Élysées, 91026 Évry-Courcouronnes
414 135 558 RCS Évry
(la « Société »)

**AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS PREALABLE DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION PARU AU
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO) DU 28 DECEMBRE 2020 BULLETIN
N°156,avis 2004846**

Il y a lieu de modifier l'avis préalable de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2020 sur les points suivants :

Dans les dispositions finales relatives au « Mode de participation à l'Assemblée », le sixième paragraphe, relatif à la prise en compte des votes par correspondance ou par procuration, doit se lire comme suit :

Les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les Formulaires Uniques dûment remplis et signés (accompagnés pour les actionnaires au porteur de l'attestation de participation susvisée) parviennent au siège social de la Société (303, square des Champs Elysées-91026 Evry-Courcouronnes Cedex) ou à la Société Générale - Service des Assemblées - SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS- CS30812 - 44308 Nantes Cedex 03, deux jours ouvrés avant la réunion de l'Assemblée, soit le **29 janvier 2021** au plus tard.

Dans les dispositions finales relatives aux « Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour » il convient de lire :

2 - Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante (contact@selectirente.com) au plus tard 25 jours avant la date de l'assemblée générale (le **8 janvier 2021**). Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen du ou des projets de résolutions proposés est subordonné à la transmission, par l'auteur de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré de Bourse précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée.

Dans les dispositions finales relatives aux « Questions écrites » il convient de lire :

3 - Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante au siège social, (303, square des Champs Elysées – 91026 Evry-Courcouronnes Cedex), ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante (contact@selectirente.com). Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale (le **28 janvier 2021**).

Le reste de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation demeure inchangé.

Le Directoire